PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du lundi 14 avril 2025 18h

Le Conseil municipal de la commune de ST LEGER MAGNAZEIX dûment Convoqué s'est réuni en session ordinaire Le lundi 14 AVRIL à 18 heures Selon convocation du 08 avril 2025 sous la présidence de Mr ROUET Jean Louis Maire

Membres	11
Présents	07
Représenté	01
Votants	08
Exprimés	08
Pour	08
Contre	00
Abstentions	00

MmePRECIGOUT Christine a été élue secrétaire de séance.

PRÉSENTS : DAUBY Marie José, PRECIGOUT Christine, DAUBY Pascal, MOURGAUD Jean-Luc, ROUET Jean-Louis, SCHMIDT Eberhard, TASSI Vincent

ABSENTS : BEVIN Danièle, PEYRON-SCHMIDT Josiane, NORMAND Guy
POUVOIR : Mr NORMAND Guy donne pouvoir à Mr TASSI Vincent

DÉLIBÉRATION N° 2025-13 en date du 14 avril 2025 portant sur « VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025 »

Monsieur TASSI VINCENT 3ème adjoint responsable de la commission budget présente le budget primitif 2025 de la commune, en section fonctionnement, il s'élève à 552 268.17 € et en section d'investissement à 274 113.43 €

Il rappelle que suite à la fongibilité des crédits en M57, Monsieur maire est autorisé à effectuer des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein d'une même section dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de la section.

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le budget qui vient de lui être présenté

En même temps que le vote du budget le conseil municipal valide les sommes des subventions qui seront versées aux associations pour un montant total de 3201€.
A l'avenir un courrier sera adressé aux différentes associations afin que chacune nous fournisse son compte rendu d'Assemblée générale. Il leur sera aussi notifié que la mise à disposition gratuite des salles est un service non négligeable offert par la commune.

.

DÉLIBÉRATION N° 2025- 14 en date du 14 avril 2025 portant sur « Convention de partenariat entre la CCHLEM et la commune de St Léger-Magnazeix mise en place d'ateliers jeux »

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la venue de la ludothèque itinérante sur la commune le 21 Mai pour une prestation « matinée jeux » au bénéfice de la commune. La CCHLEM propose un temps ludique et gratuit pour les familles du territoire. Ce projet communal est réalisé en collaboration avec l'école maternelle dans le cadre de la semaine sans écrans.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, émet un avis favorable et autorise le maire à signer la convention correspondante.

DÉLIBÉRATION N° 2025- 15 en date du 14 avril 2025 portant sur « Convention pour participation financière au ramassage scolaire de la région d'Argenton sur creuse »

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une élève de la commune de St Léger-Magnazeix emprunte le transport scolaire de la région d'Argenton sur Creuse. Ce transport scolaire est géré par le syndicat intercommunal de la région d'Argenton sur Creuse et son fonctionnement est financé par la contribution des communes en fonction du nombre d'élèves transportés et la mise en place d'un forfait.
Les communes non adhérentes doivent elles aussi contribuer à ce fonctionnement. La cotisation annuelle est de 22€, le forfait de 51€ Ces tarifs ont été adoptés par l'assemblée générale du 25 février 2025.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, émet un avis favorable et autorise le maire à signer la convention correspondante.

INFORMATIONS DIVERSES

Dans le cadre d'une étude portant sur la préservation et la restauration des milieux prairiaux bocagers en faveur de trois espèces de chauves-souris patrimoniales le Petit Rhinolophe, le Grand Rhinolophe et le Murin à oreilles échancrées, une prospection sera organisée dans les bâtiments communaux le week-end du 13 au 15 juin 2025.
Cette opération s'inscrit également dans le cadre du Plan Régional d'Action des Chiroptères de Nouvelle-Aquitaine (PRAC NA). Elle sera menée par une équipe de bénévoles et de salariés du Groupe Mammalogique et Herpétologique du Limousin (GMHL).

Séance levée à 19h15

La secrétaire de séance
PRÉCIGOUT Christine

Le Maire
ROUET Jean-Louis